ment fut formé, il déclara formellement que jusqu'à ce que le plan fût complètement élaboré et soumis au parlement, le parlement n'était engagé à rien. (Écoutez!) Mais j'allais aborder un autre point et je continuo. Je disais, en assimilant ce traité à d'autres, qu'il contient un grand nombre d'articles secrets. Je trouve qu'un monsieur qui a pris part aux négociations, l'hon. M. HATHAWAY, du Nouveau-Brunswick.....

L'HON. M. McGEE-M. HATHAWAY n'était point délégué à la conférence.

M. DUNKIN—Je croyais qu'il en faisait partie, bien que, je l'avoue, je n'aie pas appris par cœur la liste des trente trois illustres délégués. En tout cas, ce monsieur était membre du gouvernement du Nouveau-Brunswick et son parti était représenté à la conférence. Or, dernièrement, à une assemblée publique, M. HATHAWAY a dit:

"Ma position est loin d'être enviable. Je suis plus embarrassé qu'aucun des messieurs qui pourront vous adresser la parole. Vous savez tous que j'ai été assermenté il y a trois ans, comme l'un des conseillers de Sa Majesté. En cette qualité, je ne puis révêler les secrets du conseil. Il est vrai que son excellence m'a autorisé à faire connaître la correspondance relative à ma résignation, mais quelque puissent en être pour moi les conséquences, il y a, dans ce projet, des secrets q e je ne puis trahir."

"Il y a dans le projet des secrets qu'il ne peut trahir !" lei nous rencontrons également des secrets, et quand nous faisons certaines questions on nous refuse de répondre. Mais j'en viens au point principal. Donnez à cette combinaison le nom qu'il vous plaira,traité ou autre, --- on ne l'envisage pas du tout dans les provinces du golfe comme on fait Cependant ces provinces sont, politiquement parlant, moins considérables que le Canada. Leurs conseils législatifs et leurs chambres législatives ne sont pas aussi importantes que les nôtres. Nous sommes habitués à croire que nous tenons le second rang parmi les corps législatifs de l'empire britannique; nous sommes certainement beaucoup au-dessous de la chambre des communes, mais nous venons immédiatement après elle. (Ecoutez !) Sous ces différents rapports, les provinces du golfe sont après nous, et cependant leurs petits parlements sont micux traités que le nôtre. Pour excuse, on nous dit qu'un traité a été conclu, sinon entre les provinces du golfe, du moins entre leurs gouvernements et celui du Canada. Mais en quels termes le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse s'adresse-t-il à son parlement? "Ce n'est pas mon affaire, dit-il, et je n'ai d'autre mission que de vous accorder la plus grande liberté dans l'examen de cette proposition." Il ne dit pas traité, mais "une proposition qui peut gravement affecter nos intérêts." U'est parfaitement juste; mais loin de parler de traité, il n'ose pas même employer le mot "convention."

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER — Mais ces paroles indiquent qu'il considère la chose

comme un traité.

M. DUNKIN-Vraiment? Je vais lire tout le passage:

"Ce n'est pas mon affaire et je n'ai d'autre mission que de vous accorder la plus grande liberté dans l'examen d'une proposition qui affecte gravement vos intérêts, et vous devez être à même de l'interpréter conformément aux vœux et aux intérêts du pays. J'ai confiance, quelque soit le résultat de vos délibérations, que vous ne traiterez pas la question à un point de vue étroit, et que vous agirez avec précaution et prudence, de même que sans passion, dans une question qui intéresse tous les partis, et qui ne saurait être la mesure du gouvernement ou celle d'un parti spécial."

En un mot, il donne carte blanche à son parlement.

M. WOOD-Sur l'ensemble du projet.

M. DUNKIN — Il est à regretter qu'on ne nous ait pas tenu le même langage. Si on eût agi ainsi, M. l'ORATEUR, la motion remise entre vos mains eût porté que vous deviez quitter le fauteuil, et la chambre se serait réunie en comité général pour examiner la question sous toutes ses faces et d'une manière calme. A la Nouvelle-Ecosse, on ne prosse pas inconsidérément la mesure comme ici. Dans le paragraphe suivant de son discours, le lieutenant-gouverneur dit:—

"Je me permettrai de vous faire observer, sens vouloir, en aucune façon, influencer votre décision finale, qu'il est à propos, si non nécessaire, que les législatures des diverses provinces observent l'uniformité dans le mode d'arriver à leurs décisions respectives dans une question qui nous intéresse en commun. J'ni donc fait mettre devant vous la correspondance échangée entre le gouverneur-général et moi à ce sujet."

Cette correspondance soumise au parlement de la Nouvelle-Ecosse ne nous a pas été communiquée. (Ecoutez!) J'ai cité les paroles du lieutenant-gouverneur à la législature au sujet de cette "proposition." Or, comment répondent les communes de la Nouvelle-Ecosse? Comment traitent-elles la dite "proposition"?

"Le rapport des délégués nommés pour conférer au sujet d'une union des provinces maritimes,